

Une aide exceptionnelle pour les agriculteurs victimes des intempéries



© 2023 Les Echos Publishing

Le ministre de l'Agriculture a récemment annoncé le déblocage d'une enveloppe financière de 80 millions d'euros pour soutenir les exploitants agricoles victimes des tempêtes Ciaran et Domingos qui ont particulièrement sévi en Bretagne, en Normandie et dans les Hauts-de-France. Dans ces régions, les vents violents, les pluies abondantes et les inondations ont entraîné la destruction totale ou partielle d'un grand nombre de récoltes, qui se sont retrouvées sous les eaux, et de bâtiments agricoles, ont fragilisé des animaux et noyé des stocks de fourrage.

Ce fonds d'urgence est, d'une part, destiné à financer des investissements dans certains matériels, qui ne pourraient pas être pris en charge par les assurances ou le régime des calamités agricoles, de façon à remplacer les outils de production (les petits tunnels maraîchers notamment) qui ont été détruits. L'aide ainsi versée par l'État, en lien avec les régions, pourra atteindre jusqu'à 65 % de l'investissement réalisé.

D'autre part, l'aide de ce fonds d'urgence a vocation à indemniser les exploitants pour les pertes de récolte qu'ils ont subies, en particulier ceux qui n'auraient pas souscrit d'assurance récolte. Pour les autres, cette aide viendra en

complément de l'indemnisation versée au titre de l'assurance récolte.

Par ailleurs, pour les dommages causés aux bâtiments, aux serres, aux matériels ou aux stocks qui ne seraient pas assurables, le dispositif des calamités agricoles sera activé pour permettre une indemnisation. À suivre...

Important : les exploitants agricoles qui se retrouvent en difficulté en raison des intempéries et qui sont dans l'impossibilité temporaire de régler leurs cotisations et contributions sociales ont la possibilité de demander à leur caisse de MSA un étalement du paiement. Un échéancier de paiement pourra alors leur être proposé.

© 2023 Les Echos Publishing